



Suivant acte reçu par Maître Laurent AGULLAR, notaire à BRIANCON, le 02 août 2023,

Notaire

Monsieur Didier Yvon Francis BLANCHARD né à BRIANCON (05100) le 9 février 1963 et Madame Laurence Geneviève GALL, née à LA TRONCHE (38700) le 8 novembre 1972

demeurant ensemble à SAINT-CHAFFREY (05330) 31 rue de l'Ecole Chantierne,

Mariés à la mairie de NOTRE-DAME-DE-MESAGE (38220) le 12 septembre 1998 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Alain GUSTAVE, notaire à CHAPAREILLAN (38530), le 5 septembre 1998.

A ce régime, les époux conviennent d'adopter une SOCIÉTÉ D'ACQUETS comprenant activement, au choix des époux selon l'opération envisagée, les biens et droits acquis ou constitués durant le régime, tant de nature mobilière que de nature immobilière.

Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de l'Office Notarial BONNES-AGULLAR sis à BRIANCON, 11 avenue du Général de Gaulle.

Pour avis

COMMUNE DE TALLARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ARTICLE 1
Par arrêté en date 4 juillet 2023, le Maire de la Commune de TALLARD a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de TALLARD.
Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme mis à l'enquête publique et soumis à l'évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, vise à :

- o Intégrer les dispositions des lois Grenelle et ALLUR ;
- o Maintenir un développement démographique raisonné en compatibilité avec les orientations du SCOT ;
- o Lutter contre l'étalement urbain en investissant en priorité les dents creuses et en urbanisant en continuité de l'existant (secteur de la Garenne), Densifier le bâti et favoriser la mixité fonctionnelle ;
- o Proposer et favoriser l'émergence d'une nouvelle offre complémentaire de logement sur un secteur stratégique à proximité du collège, en accompagnant le dynamisme démographique de la commune ;
- o Continuer à soutenir et accompagner le développement économique de la commune en favorisant le développement de nouvelles filières et en réinvestissant les friches bâties existantes en leur attribuant une vocation économique ;
- o Dynamiser et diversifier les activités économiques en favorisant notamment l'implantation et le développement d'activités sur la Zone géographique située en continuité et au Sud de la zone d'activités économiques ;
- o Soutenir et accompagner le développement de projets socio-médicaux en permettant notamment l'extension et l'adaptation de certaines activités existantes (établissement de la Durançe, établissements de l'UNAPEI – La Chrysalide ...) ;
- o Améliorer notamment sur le plan architectural et paysager, les entrées de ville pour renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- o Conforter des liaisons piétonnes existantes notamment celle reliant le centre-

ville à l'aérodrome et la zone d'activité, en sécurisant son accès aux modes doux ;

- o Améliorer et sécuriser les modes de déplacements doux aux abords des entrées de ville et dans le centre ;
- o Travailler sur les enjeux et problématiques en termes de stationnements publics, en envisageant notamment des parkings de stationnement de report à proximité du centre, en réorganisant le stationnement aux abords du collège et en requalifiant certains espaces publics ;
- o Maintenir les zones agricoles et naturelles. Préserver les surfaces agricoles cultivables ; prendre en compte les possibilités d'évolution des pratiques et activités agricoles ;
- o Valoriser les points de vue pour mettre en scène le patrimoine architectural et paysager de la commune. Préserver les cônes de vue paysagers en travaillant sur l'implantation des bâtiments et leur insertion ;
- o Favoriser un développement urbain raisonné dans le respect des caractéristiques paysagères, environnementales et architecturales propres à la commune ;
- o Maintenir les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité connus notamment à travers le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et les orientations du SDAGE ;

ARTICLE 2
Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU de TALLARD ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
Le Plan Local d'Urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3
Monsieur Gérard MATHIEU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Martine MARLOIS suppléante, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MARSEILLE par décision N° E23000044 / 13 du 5 juin 2023.

ARTICLE 4
Il sera procédé, du mercredi 16 août 2023 à 9h00, au vendredi 15 septembre 2023 inclus, jusqu'à 17h00, à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de TALLARD pour une durée de 31 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale) :

- o Pour la version papier :
 - o En Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit de 9h00 à 17h30 à 17h30 (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels, ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7.
 - o Pour la version numérique :
- o Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ville-tallard.fr/fr/ptr/ptaque/revision-du-plu/>
- o Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions au mercredi 16 août 2023 au vendredi 15 septembre 2023 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et

paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux mêmes jours et horaires et le poste informatique (voir article 5).

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : plu@ville-tallard.fr, en indiquant dans l'objet « enquête publique sur le PLU de Tallard ». Elles seront annexées au registre d'enquête publique ;
- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de TALLARD à l'adresse suivante : Monsieur Gérard MATHIEU, commissaire enquêteur – Mairie de Tallard, Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7
Monsieur Gérard MATHIEU, commissaire enquêteur, se verra à la disposition du public en Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- o Mercredi 16 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- o Mercredi 23 août 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- o Mercredi 30 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- o Mercredi 6 septembre 2023 de 16h00 à 19h00 ;
- o Vendredi 15 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 8
Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de TALLARD, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10
Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de TALLARD, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Daniel BOREL, Maire de la Commune de TALLARD.

SPE - SAS SA CONSEIL
SPE - SAS SA CONSEIL
12900 LA MOTTE-SERVOLEX
Tel. 04.78.25.19.18

lexalp

TRASSUD IMMOBILIER SARL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
9 Avenue Commandant Dumont
05000 GAP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GAP (05) du 07/08/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
- Dénomination sociale : TRASSUD IMMOBILIER SARL
- Siège social : 9 Avenue Commandant Dumont, 05000 GAP
- Objet social : L'activité de transactions immobilières et commerciales, gestion de locations, administrations de biens, cession et transmission d'entreprises, et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini. La création, l'acquisition, la prise

nera
PROPRETE
A SERVICES ASSOCIES

L'EMPREINTE DE L'HYGIENE
SIRET 387 250 048 00027

GAP Tél : 04 92 53 98 98 Fax : 04 92 53 44 33	BRIANCON Tél : 04 92 21 11 66 Fax : 04 92 21 30 56
---	--

en gérance libre de tous établissements commerciaux, agences immobilières et autres, la location ou l'achat de tous immeubles pouvant servir de manière quelconque à l'objet social.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Geneviève PETTIT, demeurant 13 Impasse des Jardins Alpins - Chailat du Jardin Alpin 1 - n° 6 - La Joue du Loup - 05250 LE DEVOLUY

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de GAP.

Pour avis
La Gérance



Office Notarial BONNES-AGULLAR

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurent AGULLAR, notaire à BRIANCON, le 05 août 2023,

Monsieur Damien Anthony DEL ZOTTO né à BRIANCON (05100) le 19 septembre 1992 et

Madame Laura Marie Lucie JOSSE, née à FREJUS (83370) le 8 mars 1995,

Demeurant ensemble à SAINT-CHAFFREY (05330) Impasse du Regulier Les Censiers.

Mariés à la mairie de BRIANCON (05100) le 2 juillet 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont modifié leur régime matrimonial consistant en l'adoption du régime de la SEPARATION DE BIENS.

Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de l'Office Notarial BONNES-AGULLAR sis à BRIANCON, 11 avenue du Général de Gaulle.

Pour avis

Alpes et Midi s'occupe de vos annonces extérieures